Pour vous aider dans vos démarches, un simulateur est à votre disposition sur l'adresse suivante :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

## VOTRE ENFANT **EST ÉLIGIBLE** À LA BOURSE :

Retirez un dossier à compter du 22 mai 2018 auprès du directeur de d'école ou du chef d'établissement du plus jeune de vos enfants scolarisés en 2018.



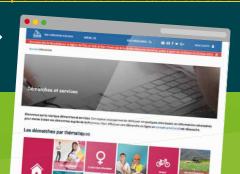
#### **ATTENTION**

Retour du dossier au plus tard le 13 juillet 2018 inclus.

## VOTRE ENFANT **N'EST PAS ÉLIGIBLE** À LA BOURSE :

Vous pouvez obtenir une attestation de non-bourse dès le mois de janvier de l'année concernée, à l'adresse suivante :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires



# QUELS SONT LES DROITS POUR L'ENFANT BOURSIER?

## Une allocation spéciale rentrée :

7 000 F si enfant en maternelle \*
8 000 F si enfant en élémentaire \*
12 000 F si enfant au collège \*
15 000 F si enfant au lycée \*

\*CCS 1%

# Une aide pour le repas et l'internat :

### Si l'enfant ne mange pas à la cantine :

10 200 <sup>F</sup>/trim si enfant en primaire \*
11 400 <sup>F</sup>/trim si enfant au collège \*
12 600 <sup>F</sup>/trim si enfant au lycée \*
\*CCS 1%

Si l'enfant mange à la cantine et/ou est interne : gratuit

### Une aide aux transports :

Transport quotidien : 10 000  $^{\rm F}$  maximum par trimestre si enfant externe ou 1/2 pensionnaire,

- pour les primaires en classe spécialisée,
- pour les collégiens et lycéens.

Transport périodique : **gratuit** pour les internes

#### Aide aux manuels scolaires :

Aide plafonnée à **7 500 <sup>F</sup>/an** pour les lycéens



# Où nous contacter?

Direction de l'Éducation de la province Sud Bureau des Bourses et Aides Scolaires (BBAS) 55, rue Georges-Clemenceau BP L 1 - 98849 Nouméa CEDEX

Horaires d'ouverture au public : 7h30/11h15 - 12h15/15h45 (fermé le vendredi après-midi)

Tél. 20 49 51 - Fax 20 30 22 Email des.bourses.eleves@province-sud.nc

En période de pré-rentrée du 2/01 au 28/02 ouverture en continu de 7h30 à 14h00 du lundi au jeudi









#### EST-CE QUE MA FAMILLE RÉPOND AUX CONDITIONS DE RESSOURCES ?

L'enfant a une bourse si les ressources du foyer ne dépassent pas chaque mois :

Enfants à charge	Primaire (en Francs)	Collège, Lycée ou classe spécialisée (en Francs)
1	152 000 <sup>F</sup>	228 000 F
2	190 000 <sup>F</sup>	266 000 F
3	228 000 <sup>F</sup>	304 000 <sup>F</sup>
4	266 000 F	342 000 F
5	304 000 <sup>F</sup>	380 000 <sup>F</sup>
6	342 000 <sup>F</sup>	418 000 <sup>F</sup>
7	380 000 <sup>F</sup>	456 000 <sup>F</sup>
8	418 000 <sup>F</sup>	494 000 <sup>F</sup>
9	456 000 <sup>F</sup>	532 000 <sup>F</sup>
10	494 000 <sup>F</sup>	570 000 F

Si vos ressources sont supérieures aux plafonds indiqués, ne pas remplir de dossier de demande de bourses.

Une attestation de non bourse pourra être établie par le bureau des Bourses et Aides Scolaires (BBAS) à partir de janvier 2018, à votre demande, ou vous pourrez l'obtenir en ligne: <a href="www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires">www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires</a>

#### **OÙ PUIS-JE DEMANDER UN DOSSIER?**

À partir du 22 mai 2018 et jusqu'au 13 juillet 2018, vous pouvez demander un dossier auprès du directeur d'école ou du chef d'établissement du plus jeune de vos enfants scolarisés en 2018.

Si vous n'avez aucun enfant scolarisé en 2018 (1<sup>re</sup> rentrée en 2019), vous pouvez demander un dossier dans l'école la plus proche de votre domicile.

#### MÉMO

- En cas de renouvellement (pour une famille ayant déjà au moins un enfant boursier en 2018), seuls les justificatifs des ressources et ceux des coordonnées de paiement doivent être donnés avec le dossier de demande de bourses 2019,
  - + les justificatifs de changement de situation (naissance nouvel enfant, décision de justice, perte d'emploi...).
- Pour percevoir l'allocation de rentrée, vous pouvez transmettre un RIP de compte épargne OPT.

NB : Pour les banques, il faut obligatoirement un compte courant.

Plus de paiement par mandat postal.



SEULS LES DOSSIERS TRANSMIS

COMPLETS ET DANS LES DÉLAIS,
SERONT TRAITÉS POUR LA RENTRÉE 2019.



#### QUE DOIS-JE FAIRE DU DOSSIER?

Vous devez compléter le dossier et y joindre les documents indiqués en page 4.

Vous devez rendre le dossier et les pièces justificatives, **au plus tard le 13 juillet 2018**, auprès du directeur ou du chef d'établissement où vous avez retiré le dossier.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Les coupons de bourses :

Il faut impérativement remettre à la rentrée un des coupons de bourses délivrés par la direction de l'Éducation, à l'établissement scolaire d'affectation en 2018 et aux autres prestataires (ex : transporteurs, APE, caisses des écoles...).

# Le numéro de famille et le numéro de matricule enfant : Le numéro de famille et le numéro de matricule de l'enfant Le numéro de famille et le numéro de matricule de l'enfant Le numéro de famille et le numéro de matricule de l'enfant Le numéro de famille et le numéro de matricule de l'enfant Le numéro de famille et le numéro de matricule de l'enfant Le numéro de famille et le numéro de matricule enfant :

Le numéro de famille et le numéro de matricule de l'enfant sont des identifiants boursiers. Il faut les rappeler lors des échanges avec le bureau des bourses et éventuellement les autres prestataires.

#### Si vous changez d'adresse ou de n° de compte,

Il faut fournir impérativement et immédiatement au Bureau des Bourses et des Aides Scolaires (BBAS) le justificatif de ce changement à l'adresse suivante : des.bourses.eleves@province-sud.nc

#### VOTRE ENFANT EST EN TERMINALE EN 2018 ET SOUHAITE POURSUIVRE SES ÉTUDES APRÈS LE BAC EN 2019 :

#### **En mention complémentaire :**

- En NC\* : constituer un dossier de demande de bourses scolaires.
- Hors NC\* : constituer un dossier de demande de bourses pour études supérieures.

#### En études supérieures (BTS, licence...) en NC\* ou hors NC\* :

 Constituer un dossier de demande de bourses pour études supérieures.

La campagne des bourses pour études supérieures ou spécialisées est organisée du 27 juillet au 31 août 2018 inclus - plus d'informations au **20 49 68** ou

des.bourses.etudiants@province-sud.nc

Vous pouvez obtenir en ligne une attestation de non-bourse ou un duplicata de vos coupons de bourse :

www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires

#### QUI EST CONCERNÉ PAR L'ATTESTATION DE NON-BOURSE?

Les enfants en âge d'être scolarisés, de la maternelle au baccalauréat (incluant la mention complémentaire) et qui ne sont pas boursiers de la province Sud.

- Dossier de demande de bourses scolaires non-déposé (ex. : ressources supérieures aux plafonds)
- Dossier refusé

# QUI EST CONCERNÉ PAR LES COUPONS DE BOURSE ?

Les enfants scolarisés déclarés boursiers de la province Sud.



#### **ATTENTION**

IL NE FAUT PAS ATTENDRE LES RÉSULTATS DU BAC POUR ENTREPRENDRE LES DEMANDES D'AIDES POUR LA RENTRÉE 2019.

\*NC: Nouvelle-Calédonie